

Objet : Maintien des postes « APE » jusqu'au terme de l'année scolaire 2005-2006.

Réseaux : Tous réseaux

-

Période : En vigueur à partir de .

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement subventionnés ;

Pour information :

- Aux membres des services d'inspection ;
- Aux chefs de service de l'Administration centrale ;
- Aux associations de parents ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs.

Autorité : Gouvernement de la Communauté française et Gouvernement wallon
Signataire : Marie ARENA
Gestionnaire : Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française.
Personnes-ressources : Madame L'Hoost. Ministère de la Communauté française, cellule « APE », Bd. Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 2 **texte :** 1p. **- annexes :**

Téléphone pour duplicata : 02.413.34.51.

Mots-clés : Postes « APE ».- Prolongation de contrat.

J'ai le plaisir de vous informer que les pourparlers que la Communauté française mène avec la Région wallonne touchent à leur fin en vue de la conclusion de la convention APE pour l'année civile 2006.

La signature de cette convention interviendra dans les tous prochains jours.

En tout état de cause, les deux entités s'accordent d'ores et déjà sur le fait que les postes octroyés au début de l'année scolaire 2005-2006 devraient être financés jusqu'à l'issue de cette dernière.

Ainsi, la clause résolutoire qui a été insérée dans chacune des dépêches prévoyant que « les contrats conclus pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2005, seraient automatiquement prolongés de plein droit pour une durée déterminée de 6 (ou 8) mois si le poste restait financé par la Région wallonne », devrait s'appliquer.

Par l'activation de la clause, les contrats de travail conclus en application de cette convention seront automatiquement prolongés de plein droit jusqu'à la date prévue par la condition résolutoire.

Vous pouvez dès lors dès à présent rassurer l'ensemble des agents APE concernés sur le sort des contrats qui les concernent dans ce cadre.

Je vous remercie pour la bonne attention que vous accorderez à la présente

La Ministre Présidente, chargée de
l'Enseignement obligatoire et de la
promotion sociale

Marie ARENA